



Quelles garanties ?

- ▶ **une information précise**
sur la législation concernant les travaux à domicile
- ▶ **une réponse sûre et rapide**
adaptée à vos besoins
- ▶ **une charte de qualité**
à laquelle répondent toutes les associations et les entreprises artisanales adhérentes
- ▶ **un personnel formé et qualifié**
pour tous les corps de métiers concernés
- ▶ **un suivi personnalisé**
des interventions pour s'assurer de votre entière satisfaction



PROXIMAIN est géré par le centre communal d'action sociale de la Ville de Limoges

- ▶ **à votre écoute du LUNDI au VENDREDI**
de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures

> pas le temps ?
> pas bricoleur(se) ?
> J'hésite à me lancer seul(e)...

VITE, J'APPELLE!

▶ **0 800 00 87 87**

appel gratuit depuis un poste fixe
Hors 87 composer le 05 55 45 97 25

Robinet défectueux ?
Serrure grippée ?
Envie de changer de déco ?



n° vert appel gratuit depuis un poste fixe

Des solutions pour les petits travaux de l'habitat

Nos partenaires :



PROXIMAIN

- > vous informe sur la législation concernant les services à domicile (fiscalité, CESU, etc.),
- > vous met en relation avec des entreprises adhérentes pour tous vos travaux dans le domaine de l'habitat,
- > vous propose des aides financières (sous conditions de ressources)

► Pour qui ?

Pour les personnes demeurant à Limoges et dans le département (propriétaire-occupant ou locataire)

► Comment ?

PROXIMAIN étudie votre demande et vous apporte une réponse adaptée à vos besoins,

- > oriente gratuitement votre demande vers des prestataires compétents qui établissent chacun une offre de service et un devis,
- > assure un suivi des interventions pour votre entière satisfaction.

► Pour quoi ?

PROXIMAIN simplifie et sécurise vos recherches et vous renseigne sur vos droits éventuels,

- > fait intervenir des associations et des entreprises artisanales de services adhérentes répondant à une charte qualité,
- > réalise un suivi personnalisé des interventions pour s'assurer de l'entière satisfaction des usagers
- > ouvre la possibilité de réduction d'impôt pour les services agréés

MISE EN RELATION AVEC LES CORPS DE MÉTIERS SUIVANTS :

- > Carrelage
- > Chauffage
- > Démolition
- > Électricité
- > Enlèvement d'encombrants /aide au déménagement
- > Entretien parcs et jardins
- > Entretien toiture
- > Ferronnerie
- > Isolation
- > Maçonnerie
- > Menuiserie
- > Nettoyage haute-pression
- > Peinture/papiers peints
- > Petits travaux de bricolage/ jardinage
- > Plomberie
- > Pose tous types de sols
- > Pose d'antenne
- > Pose clôture et portail
- > Ravalement de façade
- > Réparations diverses
- > Serrurerie
- > Vitrierie

LES AIDES

► Pour qui ?

Les personnes demeurant à Limoges (locataires et propriétaires occupants) peuvent bénéficier d'une aide financière accordée par le centre communal d'action sociale (CCAS), sous conditions de ressources, selon la composition des ménages.

► Pour quels types d'interventions ?

Pour l'ensemble des petits travaux d'entretien et de rénovation du logement :

- > **Plomberie** remplacement de joint, débouchage sanitaire, remplacement de robinet et flexible de douche, mécanisme de chasse d'eau,...
- > **Électricité** remplacement de prise de courant, interrupteur, fusible,...
- > **Vitrierie** remplacement de vitre détériorée, réfection des mastics,...
- > **Portes et fenêtres** graissage des gonds, menues réparations et remplacement de bouton et poignée de porte...
- > **Chauffage, production d'eau chaude** rinçage et nettoyage des corps de chauffe, remplacements des joints de robinets de chauffage,...
- > **Serrurerie** graissage et remplacement de petites pièces,...
- > **Rénovation** papiers peints, peinture, revêtement de sol,...

Quel montant ?

Après instruction du dossier et vérification des justificatifs de ressources le CCAS peut accorder une aide plafonnée à 200 € par ménage et par an.

